

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

Canton de Bouxwiller

Mairie de KIRRWILLER

Téléphone : 03.88.70.71.84

FAX : 03.88.70.92.84.

Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr

**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE KIRRWILLER
en séance ordinaire**

Gérard HALTER, Maire, à

Mesdames et Messieurs BALTZER Jean-Michel, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, adjoints au Maire, SCHNELL-LECHNER Karine, SCHOSSIG Arnaud, WENDLING Sébastien, WEESS Julien, KERN Simone, DUDT Christine, BECKER Noémie, MESSER Valérie, KNORR Aline, ROTH Marie-Claude, BECKER Gérard, conseillers élus le 15 mars 2020.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal de Kirrwiller qui aura lieu dans la **SALLE DES FETES de KIRRWILLER**,

le Jeudi 18 février 2021 à 19h30

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

A Kirrwiller, le 9 février 2020

Gérard HALTER - Maire



ORDRE DU JOUR :

2021-01-01°) RPIC KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN

2021-01-02°) Avis sur les projets d'investissements à l'étude : réhabilitation bâtiments mairie et autres bâtiments communaux, lotissement, travaux voirie, travaux aménagement de sécurité et stationnements, problème écoulement eau de pluie sortie village Sud

2021-01-03°) Etat des Restes à réaliser

2021-01-04°) Vente de bois

2021-01-06°) Compte rendu par M. Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil

2021-01-07°) Admission en non-valeur

2021-01-08°) Colis Pâques pour les seniors

2021-01-09°) Demande de subventions :

2021-01-09A) AGF – gestion accueil cantine Kirrwiller

2021-01-09B) Fondation du Patrimoine

2021-01-10°) Divers et informations :

- Affaisements au droit du cimetière
- Système assainissement de l'air

Pièce jointe : état des indemnités perçues en 2020 par les membres de l'exécutif de la commune au titre de leur mandat communal et autre mandat.

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local. L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

POUVOIR: Je soussigné(e)donne pouvoir à

Mme - M

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le

- de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Kirrwiller, le Signature